Les documents demandés pour la constitution du dossier D'un mariage mixte (marocain avec une étrangére)

Pour L'epouse

- (1) Demande à monsieur le cadi tawtique.
- (2) Acte de naissance.
- (3) Certificat de célibat ou une copie de l'acte de divorce ou copie du jugement suivie de l'ordre exécution.
- (4) Certificat de capacité de mariage ou l'équivalent, récent, légalisé par le ministère des affaires étrangères à Rabat à l'exception des Français et les espagnoles.
- (5) Certificat précisant la religion de l'épouse Non musulmane.
- (6) 3 photos d'identité.
- (7) Certificat Médical.
- (8) Certificat du Casier Judiciaire Délivrée par les Autorités Nationnales de son pays au celui de sa résidence .
- (9) photocopie du passe-port et de la page ou figure la date d'entrée au Maroc.
- (10) Photocopie de sa C/I/N et de sa Carte de séjour au Maroc ou d'un autre pays outre son pays d'origine précisant leurs date de validitée.
- (11) Certificat du Casier Judiciaire Central concernant les étrangers délivré par le service compétant au Ministère de la Justice à Rabat.
- (12) Certificat de Nationalité délivrée par les autorités de son pays ou par les services consulaires de son pays accrédités au Maroc ou au pays de sa résidence.

pour l'epoux

- (1) Demande d'établissement d'aete de mariage.
- (2) Acte de naissance.
- (3) Certificat Administratif. (شهادة الخطوبة)
- (4) Certificat de résidence.
- (5) 3 photos d'identité.
- (6) Photocopie de la C/I/N légalisée.
- (7) Certificat médical.
- (8) Photocopie de l'ache de divorce (égalisée) =
- * <u>Observation</u>: traduire tous les pieces non rédugés en Arabe par un Intréprète Assermenté.